



Table des matières

- 1 À propos d'Aide juridique Ontario
- 1 Points saillants :
Exercice financier 2011-2012
- 1 Le point sur la situation financière
- 2 Services offerts aux clients
*Services téléphoniques sans frais
d'Aide juridique Ontario
Avocats de service*
- 3 Certificats d'aide juridique
Nombre de demandes
- 4 Gestion des causes majeures (GCM)
*Coûts du programme de GCM
Certificats relevant du programme
de GCM*

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Aide juridique Ontario fournit à ses clients une gamme étendue de services qui répondent mieux à leurs besoins en aide juridique. Le modèle de prestation des services d'Aide juridique Ontario vise à faire en sorte que les clients reçoivent les services dont ils ont besoin à un coût raisonnable pour les contribuables :

- Avocats de service;
- Renseignements, service de renvoi et conseils, fournis par l'entremise de la ligne téléphonique sans frais ainsi que par le personnel d'AJO dans les palais de justice;
- Conseils juridiques sommaires;
- Cliniques juridiques communautaires;
- Représentation par un avocat, dans le cadre du programme de certificats.

POINTS SAILLANTS : EXERCICE FINANCIER (EF) 2011-2012

- En 2011-2012, le montant total des dépenses d'AJO pour tous les principaux programmes était de 373 millions de dollars. Au cours de la même période l'année précédente, ce montant était de 362 millions de dollars.
- En avril 2013, AJO présentera un rapport au vérificateur général sur chacune des recommandations du Rapport sur l'optimisation des ressources de 2011.
- Le pourcentage des plaidoyers de culpabilité par rapport au total des mesures d'assistance par des avocats de service est passé de 3,4 % en 2010-2011 à 2,6 % en 2011-2012 et celui des ajournements, de 41,1 % en 2010-2011 à 32,6 % en 2011-2012

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2012, AJO estimait que le déficit d'exploitation pour l'exercice 2011-2012 serait de 1,3 million de dollars, alors que son estimation initiale était de 4 millions de dollars.

À la fin de l'exercice 2011-2012, les dépenses du programme de certificats dépassait de 8,7 million de dollars les prévisions budgétaires.

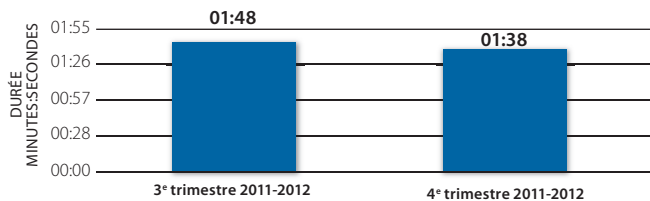
SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

Le temps d'attente à ce niveau était de 1 minute et 38 secondes au quatrième trimestre 2011-2012, une amélioration par rapport au temps d'attente de 1 minute et 48 secondes au troisième trimestre 2010-2011.

Services téléphoniques sans frais d'Aide juridique Ontario

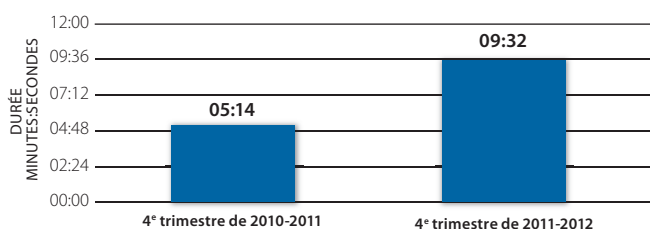
Les agents de niveau 1 fournissent des renseignements généraux, effectuent le triage pour diriger les clients vers le service approprié et orientent ceux-ci vers d'autres programmes ou organismes. Le nombre d'appels au niveau 1 a augmenté, passant de 61 806 appels au cours du troisième trimestre de 2010-2011 à 70 408 au cours du quatrième trimestre de 2011-2012. Le temps d'attente à ce niveau a légèrement baissé aux périodes correspondantes, passant d'une moyenne de 1 minute et 48 secondes au troisième trimestre de 2010-2011 à 1 minute et 38 secondes au quatrième trimestre de 2011-2012.

COMPARAISON DES TEMPS D'ATTENTE AU CSC – NIVEAU 1 3^e TRIMESTRE 2011-2012 — 4^e TRIMESTRE 2011-2012



Les agents de niveau 2 évaluent l'admissibilité financière des clients, fournissent des renseignements juridiques, enregistrent les demandes de certificat et orientent les clients qui ont besoin de conseils juridiques vers les avocats salariés. De janvier à mars 2012, le temps d'attente au niveau 2 a augmenté, passant d'une moyenne de 5 minutes et 14 secondes à 9 minutes et 32 secondes par rapport à la même période en 2011, ce qui représente une diminution par rapport au temps moyen d'attente de 11 minutes et 3 secondes d'octobre à décembre 2011. En outre, le nombre d'appels a augmenté : il était de 30 523 au quatrième trimestre de 2011 alors qu'il était de 24 888 à la même période en 2010.

COMPARAISON DES TEMPS D'ATTENTE AU CSC – NIVEAU 2 4^e TRIMESTRE DE 2010-2011 c. 4^e TRIMESTRE DE 2011-2012

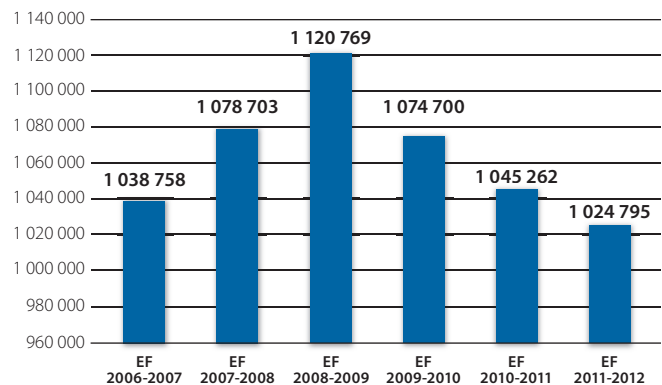


Avocats de service

Assistance d'un avocat de service

La comparaison des données au 31 décembre 2012 à celles de l'exercice précédent montre que le nombre total de mesures d'assistance par des avocats de service est resté plutôt stable puisqu'il est passé de 1 045 262 à 1 024 795.

NOMBRE TOTAL DE MESURES D'ASSISTANCE PAR DES AVOCATS DE SERVICE



Type de service	EF 2010-2011	EF 2011-2012	% d'écart
Ajournement	364 362	333 964	-8 %
Conseils sommaires seulement	183 521	188 996	3 %
Préparation pour mise en liberté provisoire par voie judiciaire	116 826	120 382	3 %
Mandataire	84 495	81 176	-4 %
Négociation	60 737	65 181	7 %
Instance relative à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire	45 127	41 207	-9 %
Conférence préparatoire au procès / réunion en vue d'un règlement	28 275	29 382	4 %
Préparation de documents	26 745	28 527	7 %
Plaidoyer de culpabilité; intervention avant sentence	28 025	26 644	-5 %
Déjudiciarisation / Sanctions extrajudiciaire	19 223	19 533	2 %
Préparation d'un plaidoyer de culpabilité	16 667	16 716	0 %
Obtention d'une ordonnance sur consentement	16 680	15 754	-6 %
Retrait de toutes les accusations	14 966	15 399	3 %
Autre	39 613	41 934	6 %
Total	1 045 262	1 024 795	-2 %

CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

Nombre de demandes

La comparaison des données au 31 décembre 2012 à celles de l'exercice précédent révèle que le nombre total de demandes de certificats est passé de 115 101 en 2010-2011 à 121 264 en 2011-2012, soit une augmentation de 5 pour cent.

Domaines de droit dans lesquels l'aide juridique est demandée par les Ontariennes et Ontariens à faible revenu :

- **Droit criminel** : une hausse de 13 pour cent en 2011-2012 par rapport à 2010-2011. Le nombre de certificats délivrés est passé de 66 508 à 75 323.
- **Droit de la famille** : une baisse de 13 pour cent en 2011-2012 par rapport à 2010-2011. Le nombre de certificats délivrés est passé de 30 076 à 26 083.
- **Immigration et droit des réfugiés** : une hausse de 9 pour cent en 2011-2012 par rapport à 2010-2011. Le nombre de certificats délivrés est passé de 13 309 à 14 466.
- **Autres droit civil** : une hausse de 4 pour cent en 2011-2012 par rapport à 2010-2011. Le nombre de certificats délivrés est passé de 5 208 à 5 392.

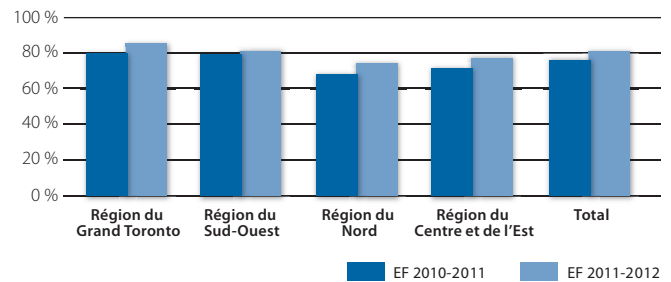
Exercice financière	Nombre de demandes reçues	Nombre de certificats délivrés	Taux d'acceptation (%)
2005-2006	143 226	111 018	78 %
2006-2007	141 757	109 191	77 %
2007-2008	138 614	107 299	77 %
2008-2009	146 537	117 169	80 %
2009-2010	135 496	109 310	81 %
2010-2011	115 101	100 387	87 %
2011-2012	121 264	105 547	87 %

Décisions prises le jour même

Aide juridique Ontario s'est engagée à prendre une décision concernant les demandes de certificat présentées par les clients le jour même, chaque fois que c'est possible.

“ En 2011-2012, le taux de décisions rendues le jour même par tous les bureaux d'Aide juridique Ontario situés dans un palais de justice était de 81 pour cent à l'échelle de la province. En 2010-2011, ce taux était de 77 pour cent. ”

POURCENTAGE DES DÉCISIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS RENDUES LE JOUR MÊME

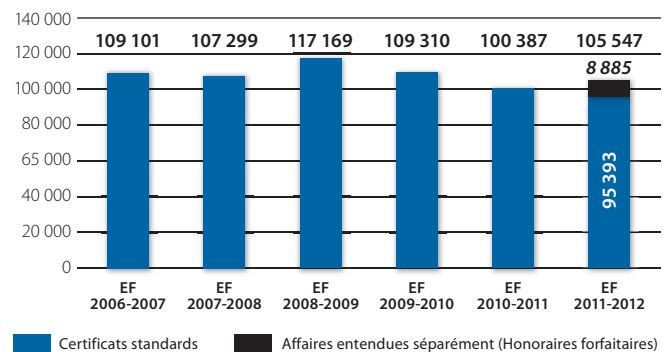


Nombre de certificats par catégorie

Au cours du quatrième trimestre de 2011-2012, Aide juridique Ontario a délivré 25 992 certificats; durant la même période, l'exercice précédent, ce nombre était de 25 125 certificats. En 2011-2012, Aide juridique Ontario a délivré 105 547 certificats; en 2010-2011, ce nombre était de 100 387 certificats.

	Droit criminel	Droit de la famille	Droit des réfugiés	Autre causes civiles	Total
EF 2010-2011	15 858	7 559	3 516	1 192	28 125
EF 2011-2012	16 260	5,049	3 278	1 405	25 992

NOMBRE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS DE EF 2006-2007 À EF 2011-2012



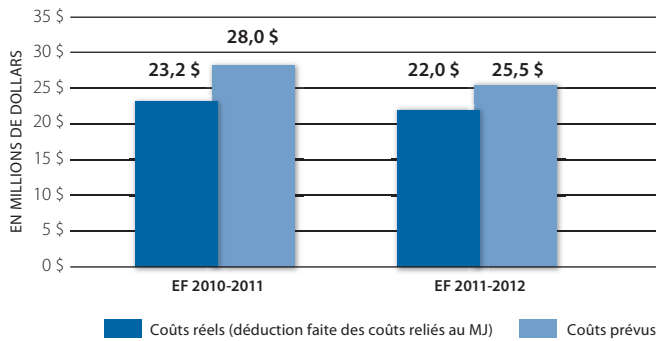
Comparaison aux autres années, par programme	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Droit criminel	65 784	64 335	68 453	63 501	58 670	65 633
Droit de la famille	26 540	25 599	30 107	27 488	24 614	21 406
Droit de l'immigration et des réfugiés	11 060	11 401	12 706	12 904	12 453	13 637
Autres causes civiles	5 807	5 964	5 903	5 417	4 650	4 871
Nombre total de certificats délivrés	109 191	107 299	117 169	109 310	100 387	105 547

GESTION DES CAUSES MAJEURES (GCM)

Coûts du programme de GCM

Le coût réel du programme de GCM, y compris le coût des certificats et les frais administratifs, s'élevait à 22 millions de dollars. Ce montant est inférieur de 13,75 pour cent pour cent à celui prévu au budget pour l'exercice 2011-2012 et inférieur de 5,17 pour cent pour cent au coût correspondant pour la même période en 2010-2011.

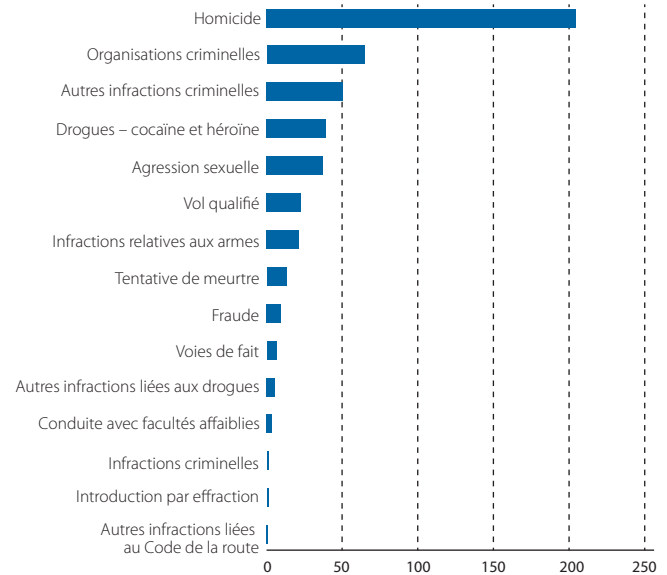
COMPARISON DES COÛTS RÉELS ET DES COÛTS PRÉVUS DU PROGRAMME DE GCM — EF 2010-2011 ET EF 2011-2012



Certificats relevant du programme de GCM

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, Aide juridique Ontario a délivré 489 certificats dans le cadre du programme de Gestion des causes majeures (d'avril 2011 à mars 2012) dont 204 certificats étaient pour des homicides.

NOMBRE DE CERTIFICATS ACCEPTÉS AU PROGRAMME DE GCM D'AVRIL 2011 À MARS 2012



Aide juridique Ontario

40, rue Dundas Ouest, bureau 200 | Toronto (Ontario) M5G 2H1 | Téléphone : 416 979-2352
 Numéro sans frais : 1 800 668-8258 | Télécopieur : 416 979-8669 | Courriel : info@lao.on.ca | Site Web : www.legalaid.on.ca